

C'EST QUOI, PARDONNER ?

Une femme, incapable de pardonner à une amie, qui avait trahi sa confiance en révélant des confidences, disait : « Je ne peux pas lui pardonner, car je me sens incapable de redevenir la même amie pour elle. » Donc, dans sa tête, pardonner signifiait « revenir comme avant »! Quand dans un couple, l'un des conjoints fait l'aveu d'une infidélité passagère, le pardon n'élimine pas la blessure. L'acte de pardonner ne consiste pas à rétablir les mêmes rapports que nous avons avant la faute. Il est impossible de faire comme si rien ne s'était passé ! On peut pardonner, rétablir la relation mais sur de nouvelles bases, sans doute moins idéalisées.

« Ce n'est pas juste 1 » Ce cri de l'enfant manifeste combien est insupportable pour l'homme ce qu'il ressent comme une injustice. Pardonner ne signifie pas renoncer à ses droits et à ce que justice soit faite. Ce serait, de fait, inciter les offenseurs à perpétuer leur injustice.

Pardoner par exemple à des agresseurs sexuels, n'est-ce pas les encourager à récidiver ? En pardonnant, on ne renonce pas pour autant à l'application de la justice. Je peux très bien pardonner à mon ex-mari, mais je peux en même temps prendre un bon avocat s'il ne respecte pas ses devoirs, par exemple de pension alimentaire pour les enfants...

Le pardon qui ne combat pas l'injustice n'est pas un signe de force et de courage, mais une preuve de faiblesse et de fausse tolérance. C'est ce que certains évêques n'ont pas compris lorsque, après avoir été informés d'abus sexuels de la part de l'un des membres du clergé, ils ne sont pas intervenus à temps et avec vigueur. Si le pape Jean-Paul II a pardonné à son assassin, il n'a pas empêché la justice de suivre son cours. « Présenter l'autre joue » ne peut signifier renoncer aux exigences de la justice. D'ailleurs Jésus lui-même, quand il a été souffleté au cours de son procès, n'a pas présenté l'autre joue!

Si je pardonne, cela ne veut pas dire que j'ignore les lois de la justice qui doivent déterminer la culpabilité du coupable et la sanction appropriée. La tradition chrétienne n'oppose pas justice et charité, car **le pardon vise la personne et non l'acte mauvais qui reste mauvais** et, en tant que tel, mérite une sanction. Encore faut-il que cette sanction ne soit pas vécue comme une vengeance publique et légalisée: « Il doit payer! », mais plutôt comme un chemin de réhabilitation.

La justice s'occupe de rétablir sur une base objective les droits de la personne lésée, tandis que le pardon relève d'abord d'un acte de bienveillance gratuite. Pour le Christ lui-même, le pardon n'est jamais indulgence ou compromission par rapport au mal qu'il débusque et dénonce sans complaisance dans le coeur de l'homme. **Mais il n'identifie jamais l'homme et son péché.** Respecter l'homme ce n'est pas « fermer les yeux » sur son péché mais tout faire pour l'en libérer et surtout lui signifier qu'il est plus grand que le mal qui le ronge.

Car la sanction ou la réparation sont nécessaires pour ne pas laisser l'accusé enfermé dans une culpabilité sans issue. La sanction devrait permettre à l'offenseur de retrouver son image d'homme responsable de ses actes. **Cette attitude permet à la société de punir, à la victime de pardonner et au coupable de demander pardon.**

Enfin, certains vous diront que « le pardon n'appartient qu'à Dieu ». Ce qui est encore une manière de se décharger sur Dieu de notre propre responsabilité. Or, comme toujours, Dieu ne fait pas à notre place ce qu'il désire faire avec nous. Nous verrons que, de fait, le pardon relève à la fois de l'humain et du divin. La nature et la grâce ne s'éliminent pas mais se complètent. Il est vrai que le pardon n'est pas à mesure humaine et que l'homme, sans la force de l'Esprit, est incapable de pardonner, mais c'est bien l'homme, éclairé, animé par l'Esprit, qui doit prendre l'initiative de pardonner.